

Taxe foncière bail location meublé

Par chrisnice, le 21/08/2009 à 18:07

Bonjour,

un propriétaire a t-il le droit de faire payer au locataire d'un appartement en bail location meublé la taxe foncière dudit appartement sachant que c'était inscrit dans les clauses et qu'une clause abusive peut ne pas se voir appliquer.

D'avance merci

Par FREMUR, le 21/08/2009 à 21:11

Le propriétaire peut seulement imputer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (composante de la taxe foncière)à son locataire qu'il s'agisse d'un meublé ou d'une location nue. Toute autre imputation d'impots locaux est illégale.

CORDIALEMENT

Par chrisnice, le 24/08/2009 à 02:55

Merci